

Spécial
entraînement

bac

1^{re}

Spécialité
**Histoire, Géographie,
Géopolitique
et Sciences politiques**

- ✕ La méthode étape par étape
- ✕ Exemples guidés
- ✕ Entraînements ciblés
- ✕ Sujets corrigés



ellipses



Partie 1

**Les spécificités
de cette spécialité**

La Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques est multidisciplinaire puisqu'elle associe quatre matières dont deux sont bien connues de tout lycéen, les deux autres beaucoup moins.

En ce qui concerne l'Histoire, il s'agit de comprendre la complémentarité et les différences entre trace, archive, témoignage et récit.

La Géographie est tout d'abord l'étude de l'espace et du territoire. L'outil du géographe est d'abord la carte : il s'agit d'expliquer les bases de la représentation cartographique puis de montrer la nécessité de l'analyse multiscale (c'est-à-dire à plusieurs échelles).

La Science politique est une matière nouvelle au lycée – même si l'enseignement de l'Histoire a permis de l'aborder – qu'il faut appréhender de manière simple. Elle ne peut qu'être utile aux jeunes citoyens que sont les lycéens !

La Géopolitique étudie les enjeux de pouvoir sur la planète, aujourd'hui mais en prenant en compte le poids de l'histoire. Coopération et rivalités sur et entre les territoires en sont les manifestations les plus visibles.

Remarque: Le programme d'HGGSP s'inscrit dans la continuité des programmes d'Histoire-Géographie et de SES de Seconde. Vous ne serez donc pas perdu(e) si vous choisissez cette spécialité !

Spécificités des quatre matières

- L'Histoire correspond à l'étude du passé des sociétés humaines, elle permet d'éclairer le monde contemporain. L'Histoire est une science humaine. L'historien(ne) a donc recours à une démarche scientifique, et donc objective, fondée sur la critique de sources et leur interprétation rigoureuse.
- La Géographie vise à comprendre l'organisation des espaces et l'influence des acteurs sur les territoires à toutes les échelles.
- La Géopolitique est l'étude des rivalités, des pouvoirs et des influences sur un territoire donné pour comprendre ce qui est en jeu. Il s'agit d'une réflexion sur les rapports de puissance entre les territoires.
- Les sciences politiques mobilisent les regards croisés du Droit, de l'Histoire, de l'Économie, de la Sociologie pour étudier les phénomènes dans leur spécificité politique. Elles s'intéressent particulièrement à l'exercice de pouvoir de l'État.

◆ Présentation générale de la spécialité HGGSP

- En première, on se familiarise avec les méthodes et compétences de la spécialité. C'est l'occasion de découvrir deux nouvelles disciplines : la géopolitique et les sciences politiques.

- En Terminale, le but est d'analyser les grands enjeux du monde contemporain – parfois en remontant bien en amont dans l'histoire – et de consolider la maîtrise des exercices du baccalauréat, à l'écrit comme à l'oral.

Le programme d'HGGSP de Première est structuré autour de plusieurs grands thèmes :

- **Comprendre un régime politique à travers la démocratie**, quelles sont ses formes et ses limites, qu'est-ce qu'un régime autoritaire ?
- **Analyser les dynamiques des puissances internationales** de l'Empire ottoman à la Russie depuis 1991 jusqu'à la puissance des géants du numérique et l'enjeu des Nouvelles routes de la soie.
- **Étudier les divisions politiques du monde à travers les frontières**: Alors que les frontières suscitent contestations et débats, pourquoi en tracer ? Une attention particulière sera portée sur les frontières internes et externes de l'Union européenne, ainsi que sur l'espace Schengen.
- **S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication**. Comment s'informe-t-on aujourd'hui ? Et quelles sont les conséquences de l'information à l'heure d'internet ?
- **Analyser les relations entre États et religions** dans le Monde et questionner les libertés de conscience. Comment s'articulent les pouvoirs étatiques et religieux ; quelle place pour la laïcité ?

HGGSP : pour quels profils d'élèves ?

- Il n'y a pas de profil-type pour choisir l'HGGSP mais quelques qualités sont indiquées.
- La première des qualités requise est la curiosité : s'intéresser aux grands faits de l'actualité est essentiel. D'où l'importance donnée, dès la classe de Première, à la fabrication et à la diffusion de l'information.
- La deuxième qualité, c'est d'aimer lire et, plus encore, écrire. Les exercices de la spécialité nécessitent une maîtrise suffisante de l'expression écrite. Cette compétence est travaillée durant les deux années de spécialité mais les bases doivent être acquises en fin de classe de Seconde.
- Enfin, il faut s'investir dans son travail de façon régulière, être concentré et participer en classe afin de gagner en autonomie : le but est de faciliter l'insertion dans l'enseignement supérieur.

Méthodes de travail en classe :

- Les exposés oraux sur des sujets variés en lien avec le programme sont encouragés. Ces exposés oraux peuvent prendre la forme de revue de presse – fondamentales ! – de fiches de lecture ou d'analyse de films, entre autres.

- Les cours classiques avec écoute active et prises de notes peuvent alterner avec des séances de travail en groupe, suivies de restitution orale collective.
- La matière se prête bien à l'organisation de débats – sur un sujet du programme ou un fait d'actualité – afin de se familiariser avec la pratique de l'argumentation.
- Des projets peuvent être mis en place en lien avec d'autres disciplines (notamment Histoire-Géographie, Sciences économiques et sociales, Lettres modernes, Spécialité Humanités, littérature et philosophie), avec les professeurs documentalistes de l'établissement. Des projets avec des intervenants extérieurs peuvent être fructueux, en particulier avec la presse quotidienne régionale

Méthodes de travail en dehors de la classe :

- Une culture générale personnelle dans la perspective de réussir en HGGSP se construit par la lecture (y compris des romans, des BD/mangas), mais aussi par la télévision, les plates-formes et le cinéma. Et n'oublions pas les discussions en famille ou entre amis!
- La spécialité d'HGGSP nécessite de se familiariser avec les grands médias nationaux et internationaux. La lecture régulière de grands quotidiens, de la presse quotidienne régionale comme celle de quelques revues spécialisées, permet de mettre en perspective les travaux réalisés en classe. Ne pas oublier que, pour être un citoyen libre et responsable, il est indispensable de s'informer et les ressources sont variées: télévision, radio, presse en ligne, presse vendue en kiosque ou maison de la presse, presse gratuite, disponible à la bibliothèque, à la médiathèque, au CDI du lycée...
- En dehors de la classe, il s'agit de maîtriser les différentes technologies numériques afin de les mettre au service des apprentissages, de la conception de diaporamas à...

Les compétences :

- L'enseignement d'HGGSP permet d'approfondir les compétences travaillées en tronc commun et d'en développer de nouvelles.
- La spécialité permet d'acquérir progressivement des capacités à se documenter de manière autonome et à porter un regard critique sur les sources.
- La spécialité est un moment privilégié de développement d'une expression orale construite et argumentée. Elle s'inscrit pleinement dans la préparation de l'épreuve de Grand Oral.

Débouchés et poursuite d'études privilégiés :

- À l'université tout particulièrement les formations en sciences humaines : Histoire et Géographie en particulier, mais aussi droit ou sociologie.
- En classes préparatoires aux grandes écoles : Lettres, Lettres et Sciences Sociales, prépa ECG (économique et commerciale générale), prépa D1 (filiale qui forme aux études juridiques et économiques en parallèle avec l'université).
- En école de journalisme.
- En Institut d'études politiques.
- En école de commerce.
- Pour de nombreux concours de la fonction publique.

En dehors des cas ci-dessus, toute formation accordant une grande place à la culture générale peut valoriser les acquis de la spécialité HGGSP.

◆ Les thèmes du programme d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Une introduction générale présente les particularités des quatre matières composant cette spécialité.

Le Thème 1 s'intitule « Comprendre un régime politique : la démocratie ».

Pour commencer l'année, vous pourrez commencer par analyser le régime politique de la France et vous étudiez les différentes formes que prend la démocratie dans le Monde. Pour clôturer ce thème, vous travaillez en particulier sur la démocratie européenne.

Une introduction présente les principes fondamentaux de la démocratie, avec ses caractéristiques aujourd'hui.

Axe 1 – Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative

Jalons :

- Une démocratie directe mais limitée : être citoyen à Athènes au V^e siècle.
- Participer ou être représenté : Benjamin Constant, « liberté des Anciens, liberté des Modernes ».

Axe 2 – Avancées et reculs des démocraties

Jalons :

- L'inquiétude de Tocqueville : de la démocratie à la tyrannie ? Une analyse politique.
- Crises et fin de la démocratie : le Chili de 1970 à 1973.
- D'un régime autoritaire à la démocratie : le Portugal et l'Espagne de 1974 à 1982.

Objet de travail conclusif – L’Union européenne et la démocratie

Jalons :

- Le fonctionnement de l’Union européenne : démocratie représentative et démocratie déléguée.
- L’Union européenne face aux citoyens et aux États : les remises en question depuis 1992.

Le Thème 2 s’intitule « Analyser les dynamiques des puissances internationales ».

Dans ce thème, vous étudiez comment les puissances internationales se forment et évoluent. Comme il y a beaucoup à dire sur les États-Unis, la puissance de cet État est le sujet du travail final de ce deuxième thème.

Par exemple, vous comprendrez les différences entre la politique ouverte et multilatéraliste de Barack Obama en opposition à la politique « isolationniste » de Donald Trump.

Une introduction présente les caractéristiques de la puissance à l’échelle internationale aujourd’hui etc.

Axe 1 – Essor et déclin des puissances : un regard historique

Jalons :

- L’empire ottoman, de l’essor au déclin.
- Une puissance qui se reconstruit après l’éclatement d’un empire : la Russie depuis 1991.

Axe 2 – Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalons :

- L’enjeu de la langue : anglais et français dans les relations internationales, francophonie, instituts Confucius...
- Les nouvelles technologies : puissance des GAFAM, impuissance des États et des organisations internationales ?
- La maîtrise des voies de communication : les « nouvelles routes de la Soie ».

Objet de travail conclusif – La puissance des États-Unis aujourd’hui

Jalons :

- Les lieux et les formes de la puissance aux États-Unis (siège de l’ONU, Hollywood, MIT...).
- Unilatéralisme et multilatéralisme : un débat international
- Points d’appui et zones d’influence des États-Unis dans un monde multipolaire.

Le Thème 3 s'intitule « Étudier les divisions politiques du monde : les frontières ».

L'objectif est de comprendre ce qu'est une frontière politique: comment on la trace, à quoi elle sert, pourquoi elle peut faire débat etc. Vous travaillez en particulier sur les frontières internes et externes de l'Union européenne pour conclure ce troisième thème du programme.

Une introduction présente les frontières dans le monde d'aujourd'hui.

Axe 1 – Tracer des frontières, approche géopolitique

Jalons :

- Pour se protéger : Le limes rhénan.
- Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique.
- Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée.

Axe 2 – Les frontières en débat

Jalons :

- Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie.
- Dépasser les frontières : le droit de la mer (identique sur tous les océans, indépendamment des frontières).

Objet de travail conclusif – Les frontières internes et externes de l'Union européenne

Jalons :

- Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : venir en Europe, passer la frontière.
- Les frontières d'un État adhérent.
- Les espaces transfrontaliers intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien.

Le Thème 4 s'intitule « S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication ».

Ce thème est lié à l'éducation aux médias afin de saisir les énormes enjeux liés à l'information et à la désinformation. L'idée est de vous faire réfléchir à la manière dont vous vous informez. Les informations auxquelles vous avez accès sont tout à fait différentes des générations précédentes. Quels sont les grands changements apportés par la révolution internet ? Quelle liberté doit-on accorder à l'information ? Comment faire fonctionner son esprit critique face à une abondance de flux d'informations ?

Une introduction présente comment s'informe-t-on aujourd'hui.

Axe 1 – Les grandes révolutions techniques de l'information

Jalons :

- L'information imprimée : de la diffusion de l'imprimerie à la presse à grand tirage.
- L'information par le son et l'image : radio et télévision au XX^e siècle.
- L'information mondialisée et individualisée : naissance et extension du réseau Internet.

Axe 2 – Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

Jalons :

- L'information dépendante de l'opinion ? L'affaire Dreyfus et la presse.
- L'information entre le marché et l'État : histoire de l'Agence Havas et de l'AFP.
- Information et propagande en temps de guerre : les médias et la guerre du Vietnam.

Objet de travail conclusif – L'information à l'heure d'Internet

Jalons :

- Vers une information fragmentée et horizontale.
- Témoignages et lanceurs d'alerte.
- Les théories du complot : comment trouvent-elles une nouvelle jeunesse sur Internet ?

Le Thème 5 s'intitule « Analyser les relations entre États et religions ».

L'objectif de ce thème est de réussir à analyser les faits religieux dans leurs rapports avec le pouvoir. Vous étudiez notamment les liens historiques et traditionnels entre les États et la religion. Par exemple, pour comprendre pourquoi certains pays sont laïques et d'autres pas du tout. Ce chapitre – et le programme de l'année ! – se concluent enfin sur le cas particulier de l'Inde.

Une introduction présente États et religions aujourd'hui.

Axe 1 – Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels

Jalons :

- Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir : le couronnement de Charlemagne.
- Pouvoir politique et magistère religieux : le calife et l'empereur byzantin aux IX^e-X^e siècles, approche comparée.

Axe 2 – États et religions : une inégale sécularisation

Jalons :

- La laïcité en Turquie : l'abolition du califat en 1924 par Mustapha Kemal.
- États et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale.

Objet de travail conclusif – État et religions en Inde

Jalons :

- État et religions : « sécularisme » et dimension politique de la religion.
- Les minorités religieuses.
- Des enjeux géopolitiques : l'Inde et le Pakistan.

Partie 2

Des cours complets

1 Thème 1 « Comprendre un régime politique : la démocratie »

◆ Introduction : la démocratie, les démocraties : quelles caractéristiques aujourd'hui ?

Définie par Winston Churchill comme « le pire système de gouvernement, à l'exception de tous les autres qui ont pu être expérimentés dans l'histoire », la démocratie tire ses origines et son nom de la pratique politique du pouvoir à Athènes au V^e siècle avant J.-C. Deux mots sont associés : le pouvoir, *kratos*, au peuple, *dêmos*. Mais ce terme cache une grande diversité de régimes qui rappelle que la démocratie est un modèle de fonctionnement sujet aux débats et qui se réinvente en permanence, bref un idéal. C'est aussi un type de régime menacé par l'influence grandissante des régimes autoritaires qui tendent à proposer un « autre modèle de gouvernance ».

‡ *Problématique: Comment distinguer les démocraties des régimes autoritaires ?*

I – La démocratie ou les démocraties : quelles caractéristiques communes ?

La démocratie aujourd'hui repose sur plusieurs principes, élaborés au fil du temps et rappelés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ces principes sont :

- L'égalité devant la loi et devant la justice.
- Le respect de libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté de la presse, le droit de manifestation, le droit d'association etc.
- La mise en place régulière d'élections libres au suffrage universel, associées au pluralisme politique (plusieurs partis et une alternance de ceux-ci au pouvoir).
- La séparation des pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

A – La démocratie peut s'appliquer dans des régimes politiques variés

Souvent associée à la république en France, il convient de rappeler que de nombreuses démocraties sont aussi des monarchies telles que le Royaume-Uni, la Belgique ou la Suède. Dans ces États, les rois et reines ont un rôle de représentation et sont parfois amenés à valider des décisions prises par les assemblées.

Ainsi il n'existe pas un modèle de démocratie mais plusieurs :

- Démocratie directe : régime reposant sur une participation directe des citoyens aux institutions.

- Démocratie représentative : régime dans lequel les citoyens confient le pouvoir à des représentants qui l'exercent en leur nom avec un mandat limité dans le temps.
- Démocratie participative : système dans lequel les citoyens interviennent dans une décision politique à la suite de délibérations ou de consultations.

B – Un modèle en danger ?

Le modèle de la démocratie s'est largement étendu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Victorieuses du nazisme et des régimes totalitaires en 1945, puis de l'URSS et du bloc communiste après 1991, les démocraties occidentales ont pu laisser croire que leur modèle allait s'imposer universellement : l'Europe de l'Est, l'Amérique Latine, l'Afrique et l'Asie ont vu se multiplier les processus de démocratisation. Pourtant, le modèle de la démocratie libérale est en crise et en recul. Les démocraties sont menacées par les régimes autoritaires qui diffusent leur modèle et remettent en cause le principe même de la démocratie. Par exemple, la Russie emploie tous les moyens à sa disposition – et tout particulièrement Internet – pour fragiliser le modèle démocratique à l'intérieur même des démocraties européennes. Les démocraties sont aussi menacées par leurs fragilités internes, liées à la mondialisation, à l'abstention croissante aux élections et à la radicalisation du débat politique.

II – Les régimes autoritaires face aux démocraties

A – De nombreux régimes autoritaires sur la planète

On dénombre une soixantaine de régimes autoritaires dans le monde avec comme point commun la confiscation du pouvoir par un homme, un groupe ou un parti, et le non-respect des droits de l'homme, l'oppression des opposants, la censure des médias, la fraude électorale... Le pouvoir en place s'appuie sur une police politique et l'armée. Ainsi, l'alternance politique n'est plus possible. Au Venezuela, la « révolution bolivarienne » impulsée par Hugo Chávez – qui dirige le pays de 1999 à 2013 – et poursuivie par Nicolás Maduro tend à faire dériver le pays vers un régime autoritaire à parti unique...

La Chine est le principal pays autoritaire dans le monde. À côté d'elle, la Corée du Nord de Kim Jong-un est une république dictatoriale et cumule toutes les caractéristiques d'un régime autoritaire, voire, même, totalitaire : un parti unique contrôlé par une famille dirigeante qui contrôle également l'armée. La propagande prive les habitants de toute forme de liberté individuelle ou collective. Enfin, on estime entre 80 000 et 120 000 le nombre de personnes détenues arbitrairement dans des camps de prisonniers politiques.

B – Régimes hybrides et démocraties imparfaites

Entre la démocratie et les régimes autoritaires, il existe une grande diversité de situations, avec des pays qui ne sont ni tout à fait des démocraties, ni tout à fait des régimes autoritaires. Les régimes hybrides se caractérisent par des irrégularités importantes dans les élections, des pressions exercées par le gouvernement sur l'opposition, une pression forte sur les journalistes et un recul de l'état de droit. Le populisme du dirigeant occupe une place importante dans la pratique du pouvoir. On les qualifie parfois de « démocraties ». Ainsi, la Turquie de Recep Tayyip Erdogan est considérée comme un régime hybride. C'est également le cas de la Russie dans laquelle l'opposition est étouffée: il y a des élections mais les opposants n'ont pas de chance d'être élus face à Vladimir Poutine ou des membres de son parti.

Conclusion :

La démocratie reste donc un principe à défendre. Menacée à l'intérieur par la montée des populismes et l'abstention, la démocratie est aussi remise en cause par de nombreux pays autoritaires. Aucun État semble à l'abri de ces risques. L'invasion du Capitole par les partisans de Donald Trump le 6 janvier 2021 ou du Palais présidentiel par les Pro-Bolsonaro au Brésil le 8 janvier 2023 ont rappelé la fragilité des modèles démocratiques.

◆ Axe 1 – Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative

En 2018, le mouvement des Gilets Jaunes qui a enflammé la France a révélé deux réalités: la crise du système de représentativité de la démocratie et la volonté de participer plus directement à la vie publique.

‖ *Problématique: Quels sont les enjeux du débat entre démocratie directe et démocratie représentative?*

I – La démocratie à Athènes aux V^e-IV^e siècles avant J.-C.

A – La naissance de la démocratie directe à Athènes

La cité d'Athènes au V^e siècle avant J.-C., est le meilleur exemple d'une cité gouvernée selon des principes démocratiques car elle invente les premières formes de participation des citoyens à la vie politique.

Vers 508 av. J.-C., un homme politique athénien, Clisthène, crée les *dèmes* (circonscription administrative de base du territoire athénien) et les *tribus* (regroupement de la population de plusieurs *dèmes*) et réforme en même temps l'exercice de la politique. La cité est ainsi devenue un espace politique égalitaire

dans lequel chaque citoyen obéit aux lois qu'il a conçues avec les autres et doit respecter les institutions au sein desquelles il a exercé ou exercera une fonction. C'est l'isonomie, c'est-à-dire l'égalité civique et politique de tous les citoyens.

La démocratie athénienne est une démocratie directe. Elle implique la participation de tous les citoyens aux institutions et repose sur une assemblée, l'Ecclésia, qui se réunit sur la colline de la Pnyx. Les citoyens y débattent, votent la loi, parois l'ostracisme – condamnation d'un citoyen à un exil de dix années – et tirent au sort ou élisent les magistrats.

Chaque citoyen a le droit à la parole à tout moment et à tous propos, c'est le principe de l'isegoria.

L'égalité est assurée par le tirage au sort, manière de laisser les Dieux choisir... Le conseil de la Boulé est formé de 500 citoyens, tirés au sort par l'Ecclésia pour un an. Il examine les projets de lois avant de les proposer à l'Ecclésia. L'Héliée est le tribunal de la cité et ses membres sont pareillement tirés au sort. Seuls les magistrats les plus importants, dont les stratèges, sont élus par l'assemblée, pour un an.

À Athènes, la citoyenneté est un privilège qui donne des droits. Ces droits sont :

- Politiques comme participer à la vie politique, élire et être élu
- Juridiques, grâce à l'isonomie
- Économiques comme l'accès à la propriété.

Pour acquérir la citoyenneté, les jeunes Athéniens doivent effectuer l'éphébie – une formation civique et militaire – et prêter serment de défendre la cité. À partir de la réforme de Périclès en 451 avant J.-C., il faut être né de deux parents athéniens pour pouvoir être citoyen.

Mais la citoyenneté implique aussi des obligations, notamment dans le domaine militaire, participation à la défense de la cité, et religieux, avec la participation aux fêtes religieuses. Les citoyens les plus riches financent des liturgies, c'est-à-dire des dépenses de la cité : armée, fêtes... Pour les citoyens pauvres, l'indemnité du misthos doit faciliter leur participation à la vie politique.

La plupart des charges étant annuelles et non cumulables, tous les citoyens exercent au moins une fois une fonction politique dans leur vie.

B – Une démocratie néanmoins restreinte

Les citoyens ne forment que 10 à 15 % de la population athénienne, soit 30 000 à 40 000 personnes. Seuls les hommes libres participent aux assemblées et au tribunal, et seul 10 % de la population exerce son droit de vote.

Les femmes, les métèques – étrangers domiciliés à Athènes – et les esclaves sont exclus de la citoyenneté. Cependant, ces groupes ne sont pas totalement exclus de la vie de la cité.

Les femmes athéniennes conservent toute leur vie le statut de mineures. Soumises à la tutelle d'un homme de leur famille, elles n'ont pas de droit politique. Le terme « citoyenne » correspond à la reconnaissance du statut des femmes nées de deux parents athéniens et leur confère un rôle politique fondamental, celui de transmettre la citoyenneté aux enfants.

Les métèques sont soumis à des obligations qui les incluent dans la vie de la cité. Certaines sont financières – impôt personnel, liturgies pour les plus riches – d'autres sont militaires : les riches métèques servent comme hoplites, les pauvres comme rameurs. Enfin, les métèques les plus fortunés peuvent devenir des personnalités importantes de la cité.

Enfin, quelques centaines d'« esclaves publics » ont des fonctions administratives importantes pour la cité. Ce sont eux qui organisent le tirage au sort des juges, gèrent les archives, tiennent les comptes de certaines magistratures ou sont chargés de la police.

C – Des fractures sociales qui fragilisent la citoyenneté

D'autre part, la démocratie athénienne reconnaît le principe d'égalité de droits entre les citoyens mais ne reconnaît pas d'égalité sociale. Car, depuis les réformes de Clisthène, les citoyens sont classés dans quatre classes censitaires, c'est-à-dire en fonction de leurs richesses, qui définissent leur implication dans la vie de la cité. Les riches citoyens sont élus aux magistratures les plus importantes et doivent financer des liturgies qui leur permettent de se distinguer dans la cité. Inversement, les citoyens les plus modestes servent comme rameurs sur les navires de guerre. S'ils peuvent participer aux séances de l'Ecclésiā, celle-ci reste majoritairement fréquentée par des citoyens urbains riches, ceux qui ont les moyens – grâce aux esclaves souvent ! – de se libérer de leurs obligations professionnelles.

De plus, des critiques de la démocratie apparaissent dès le IV^e siècle au sein même de la communauté des citoyens. Certains philosophes, dont Platon, doutent des capacités du peuple à diriger la cité. Il évoque aussi le risque de la démagogie, de la part d'orateurs professionnels cherchant plus à séduire leur auditoire qu'à servir l'intérêt collectif.

II – Le renouveau démocratique du XIX^e siècle

A – La naissance de la démocratie moderne

Après l'expérience athénienne, très courte, la fin de l'Antiquité et le Moyen Âge sont essentiellement marqués par la monarchie et l'absolutisme. Mais les XVII^e et XVIII^e siècles marquent un basculement et voient s'affirmer un renouveau démocratique.

Les démocraties occidentales naissent de révolutions remettant en cause la monarchie absolue et instaurant le principe d'égalité des droits. L'Angleterre joue un rôle précurseur grâce à deux révolutions qui aboutissent à la rédaction de deux textes garantissant des libertés fondamentales : l'*Habeas Corpus* qui interdit les arrestations arbitraires en 1679 ; la Déclaration des Droits ou *Bill of Rights* qui partage les pouvoirs entre le Parlement et le souverain en 1689.

En 1787, c'est au tour de la jeune république des États-Unis d'Amérique d'élaborer une constitution à la suite de la révolution américaine. Elle est fondée sur un modèle démocratique qui instaure la liberté et l'égalité devant la loi dans un système de démocratie libérale représentative, c'est-à-dire fondé sur le respect des libertés fondamentales et la représentation des citoyens dans le cadre d'une assemblée de représentants élue qui exerce la souveraineté.

Parallèlement, en France, le philosophe des Lumières Montesquieu énonce le principe de séparation des pouvoirs comme critère fondamental d'un régime démocratique. Puis durant la Révolution, la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen instaure la souveraineté nationale le 26 août 1789 : les hommes sont reconnus libres et égaux en droits. Le gouvernement représentatif est choisi pour concilier la volonté générale tout en déléguant le pouvoir à des élites politiques capables d'administrer la nation.

B – La démocratie en débat en Europe et en France

En 1789 en France apparaît le droit du peuple à disposer de lui-même : la notion de peuple souverain s'oppose à l'absolutisme. Ce droit se développe ensuite dans les démocraties modernes. Toutefois, la Révolution française, malgré quelques tentatives de démocratie directe, fait le choix de la démocratie représentative. Les marxistes y ont vu un accaparement du pouvoir par la bourgeoisie, classe sociale qui a pris la place, en quelque sorte, de la noblesse.

Alors que l'Europe a été bouleversée politiquement par la Révolution française puis déçue par l'occupation française, les monarchies autoritaires sont partout rétablies avec le Congrès de Vienne (1814-1815). Le mouvement libéral qui agite l'Europe, en particulier l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, pousse à la mise en place de monarchies parlementaires sur le modèle britannique, avec une Constitution et une garantie des libertés fondamentales. Mais le mouvement

libéral n'est pas en faveur du suffrage universel qui se répand dans les États des États-Unis à l'époque.

C – Participer ou déléguer : Benjamin Constant

Suisse, natif de Lausanne, Benjamin Constant (1767-1830) acquiert la nationalité française grâce à la Révolution française. Témoin de la Révolution et de l'Empire ainsi que de leurs dérives autoritaires, Constant est le chantre de la liberté et rien d'autre. Pour lui, il s'agit de maintenir la nécessité des principes de 1789, et notamment la souveraineté du peuple, mais il faut que ce pouvoir ait des limites. L'héritage de Montesquieu est flagrant dans sa pensée.

Constant pose les bases de sa réflexion sur l'exercice du pouvoir en politique dans son discours prononcé à Paris en 1819 « *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* ». Pour lui, la liberté des Anciens – essentiellement, les Grecs – reposait sur la participation des citoyens au gouvernement de la cité ainsi qu'à la défense de son autonomie. Elle exigeait donc du temps.

Comparativement, la liberté des Modernes, définie par les révolutions anglaise, américaine puis française, repose sur la protection des droits des individus. Ces droits protègent du pouvoir plus qu'ils n'incitent à y prendre part. Cette liberté se traduit donc par des libertés individuelles : penser, travailler et commercer, détenir une propriété... Pour Constant, l'abandon de l'idéal ancien de participation directe à la politique au profit du gouvernement représentatif s'explique également par la transformation de la société de son temps. Les citoyens, évoluant dans une société orientée vers la recherche du bien-être matériel, sont tellement accaparés par l'activité économique qu'ils n'ont plus le temps pour participer à la vie politique. Donc, Constant considère que la représentation est la forme moderne de la démocratie : les hommes délèguent à des représentants élus à la majorité le pouvoir d'agir à leur place publiquement.

Toutefois, Constant, conscient des éventuelles dérives d'un modèle libéral dominé par l'économie, alerte sur le risque d'une société tellement individualiste que les citoyens, préférant jouir de leurs libertés individuelles, délaisseraient la sphère politique au profit de l'État en se désintéressant des questions de société. Il est donc nécessaire d'atteindre un équilibre entre politique et économie.

Conclusion :

Au début du XIX^e siècle, les libéraux, à l'image de Benjamin Constant, imposent leur conception du suffrage censitaire. S'ils sont attachés à la souveraineté nationale, ils pensent néanmoins que seule une élite de l'argent ou des talents est capable de décider.

Après les deux guerres mondiales et la fin de la Guerre froide, la démocratie devient le régime majoritaire dans le monde à la fin du XX^e siècle. Elle prend des formes variées, parfois critiquées et encore évolutives.

À partir des années 1980, la montée des inégalités économiques et sociales engendre une crise du modèle démocratique, celle de la représentativité. Les citoyens ne se sentent plus correctement représentés par leurs élus, les démocraties libérales étant parfois accusées de réduire la souveraineté du peuple au profit des élites dirigeantes. Le débat se centre donc à nouveau sur l'exercice de la souveraineté comme on a pu le voir avec le mouvement des Indignés en Espagne en 2011, ou celui des Gilets jaunes fin 2018 en France.

◆ **Axe 2 – Avancées et reculs des démocraties**

┆ *Avancées et limites de la démocratie en France et aux États-Unis dans la*
┆ *première moitié du XIX^e siècle*

I – Une difficile démocratisation en France

A – Arrivée et limites de la démocratie sous la Seconde République (1848-1852)

Inspirés par les modèles britannique et américain, les libéraux français sont toutefois strictement opposés à l'égalité politique. Selon eux, celle-ci peut conduire à la « dictature du nombre ». La Restauration puis la Monarchie de Juillet (1815-1848), qui tentent d'opérer un compromis entre la monarchie et les aspirations démocratiques de la société, sont toutes deux marquées par leur influence. En adoptant des suffrages censitaires resserrés (de 100 000 à 240 000 électeurs), ces régimes maintiennent à distance de la vie politique un peuple dont ils se méfient : ses « excès » sont assimilés au souvenir de la Terreur et de l'engagement des Sans culottes...

Sous la Seconde République, la démocratie connaît une succession d'avancées et de reculs. Février 1848 marque une avancée démocratique majeure avec l'adoption du suffrage universel masculin, l'abolition de l'esclavage et la suppression de la peine de mort pour raison politique. Pourtant, rapidement, des divergences surgissent concernant la nature du nouveau régime. Parmi les Républicains, ceux qui voudraient voir triompher une démocratie sociale – à gauche – proposent par exemple d'inscrire dans la Constitution un « droit au travail ».

B – Un penseur du libéralisme en France : Tocqueville

Benjamin Constant (1767-1830) a précédé Alexis de Tocqueville (1805-1859) d'une génération et, s'il a vu la Révolution de 1830, il disparaît avant de voir véritablement l'action de la Monarchie de Juillet.

Tocqueville, lui, est un acteur de ce progrès démocratique de 1848 qu'il observe et critique en même temps. Opposant à la Monarchie de Juillet, il est élu à l'Assemblée constituante en avril 1848 et devient membre de la Commission chargée de préparer la nouvelle constitution. Effrayé par la révolution, il contribue à mettre en place un régime conservateur qui écrase l'insurrection de juin 1848. Tocqueville reconnaît la légitimité que le suffrage universel confère à Louis-Napoléon Bonaparte, élu président de la République en décembre 1848. En 1849, il est ministre des Affaires étrangères. Mais récusant le principe de réélection du président de la République, il s'oppose à Louis-Napoléon Bonaparte puis à son coup d'État du 2 décembre 1851 qui met fin à la Seconde République.

C – Le Second Empire, un régime autoritaire (1852-1870)

Napoléon III fonde un régime politique original : ce régime autoritaire combine suffrage universel et gouvernement de type dictatorial. Le suffrage universel masculin est contrôlé par la pratique, antidémocratique, des candidatures officielles. Napoléon III, qui cumule la plupart des pouvoirs, tient à établir un lien direct entre sa personne et les Français – plébiscites, voyages en province – c'est ce que l'on appelle le césarisme démocratique.

À la fin de l'Empire, durant les années 1860, la démocratie progresse : on parle d'Empire libéral. Le délit de coalition, qui interdisait aux paysans et aux ouvriers de se rassembler, est abrogé en 1864 : c'est une reconnaissance de fait du droit de se syndiquer. En 1868, des lois favorisent la liberté de la presse et autorisent les réunions publiques. Progressivement, la vie parlementaire renaît, signe d'une apparition de la démocratie représentative, mais le régime va bientôt disparaître avec sa défaite militaire de 1870...

II – Avancées et limites de la démocratie aux États-Unis

A – Un modèle démocratique original

Aux États-Unis, la Révolution de 1776 a entraîné la mise en place jusqu'au début du XIX^e siècle d'une démocratie originale. Les premiers amendements à la Constitution de 1787 garantissent la séparation des pouvoirs et les libertés publiques. Le Congrès détient le pouvoir législatif dans cette toute jeune république fédérale. Lorsqu'en 1831, Alexis de Tocqueville, jeune magistrat français, se rend aux États-Unis, le suffrage universel masculin blanc est reconnu dans la

plupart des États. L'alphabétisation précoce des populations accompagnée d'une presse puissante favorisent l'arrivée d'une culture démocratique.

B – Un modèle évolutif

Georges Washington est le premier président élu à l'unanimité le 30 mars 1789.

Le président des États-Unis est élu au suffrage universel masculin indirect. Cumulant les fonctions de chef d'État et de chef du gouvernement, il dispose de pouvoirs étendus mais qui sont bien encadrés. Ce modèle présidentiel américain est admiré par de nombreux libéraux en France : pour certains, il leur rappelle la monarchie constitutionnelle « à la Britannique ». Tocqueville, séduit par ce modèle, s'interroge néanmoins sur ses dangers. Selon lui, le fait que le président soit rééligible pourrait faire de lui « un instrument docile dans les mains de la majorité ». De même, à l'aspiration à l'égalité, Tocqueville oppose le risque de « tyrannie de la majorité ». Comme beaucoup de libéraux alors, il redoute que le principe d'égalité, au cœur de la démocratisation des sociétés, puisse menacer les libertés. Selon lui, puisque le suffrage donne raison à la majorité, les groupes minoritaires, en devant s'incliner devant elle, pourraient en subir les excès : « la tyrannie ». Il se montre donc critique envers le modèle américain.

C – Une démocratie incomplète

Toutefois, Tocqueville néglige certains aspects inégalitaires de la démocratie américaine. En effet, au début du XIX^e siècle, le droit de vote s'ouvre progressivement dans chaque état à l'ensemble des citoyens blancs, mettant en place un début de suffrage universel, mais cette démocratisation est encore largement incomplète.

En effet, les Amérindiens, les Afro-américains et les femmes n'ont pas le droit de vote. Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'expansion vers l'Ouest – la Conquête de l'Ouest – s'accompagne de déportations mais aussi de massacres des Amérindiens, les *natives*. En 1831, la Cour suprême les qualifie en de « nations domestiques dépendantes ». La citoyenneté leur étant refusée, les Indiens sont exclus de la démocratie américaine.

L'autre inégalité fondamentale de la société américaine de ce temps, l'esclavage : un arrêt de la Cour suprême de 1857 a affirmé que les Afro-américains, esclaves ou libres, sont non citoyens. Ce n'est qu'à la fin de la Guerre de Sécession (1861-1865) que le Congrès adopte le 13^e amendement qui abolit l'esclavage, puis les 14^e et 15^e amendements portant sur les droits civils et le droit de vote des Afro-américains.

Quant aux femmes, le Territoire du Wyoming est la première entité du pays à leur accorder le droit de vote en 1869. Mais il faut attendre 1920 pour que ce droit devienne fédéral et étendu à tout le territoire.

Jalon – L'inquiétude de Tocqueville : de la démocratie à la tyrannie ?

La difficile démocratisation de l'Amérique latine, des années 1960 aux années 1990

I – Des démocraties fragiles

A – Des démocraties en difficulté dans les années 1960

Des dictatures se mettent en place en Amérique latine : au Paraguay (Alfredo Stroessner), au Nicaragua (où règne la famille Somoza). Les libertés y sont limitées, les oppositions interdites, les politiques sociales limitées.

Quelques pays font figure d'exceptions démocratiques : l'Uruguay, le Chili, le Costa Rica ou Porto-Rico. Le Chili, pourtant en proie à l'inflation et aux difficultés sociales à la fin des années 1960, est l'un des rares États à ne pas subir la pression de l'armée, partout puissante sur le continent.

B – L'hégémonie des États-Unis sur le continent américain

La doctrine Monroe (1823) est en quelque sorte réactivée au temps de la Guerre froide car les États-Unis veulent éviter par tous les moyens – y compris anti-démocratiques – que l'Amérique latine ne devienne communiste. Pour cela, Washington déploie une coopération politique et militaire active : après le traité de Rio (1947), la conférence de Bogota (1948) crée l'Organisation des États américains (OEA), consolidant activement les liens du continent américain dans l'orbite des États-Unis.

Au même titre que le Plan Marshall sur l'Europe après 1947, les États-Unis inondent le continent d'aides financières pour freiner la progression du communisme. En 1961, le président John F. Kennedy lance « l'Alliance pour le progrès » – une aide de 20 milliards de dollars sur dix ans – que son successeur le président Lyndon B. Johnson porte à 3 milliards par an en 1967.

II – Un continent en proie aux révolutions et aux dictatures militaires

A – Le continent des révolutions

Fidel Castro s'empare du pouvoir par la force à Cuba en 1959 en renversant le dictateur Batista, soutenu par États-Unis. Il mène une réforme agraire et impose des nationalisations qui s'exercent au détriment des capitaux étatsuniens. En avril 1961, 1 500 mercenaires anticastristes entraînés par la CIA débarquent dans la Baie des Cochons : c'est un échec cuisant... L'embargo américain qui suit la Crise des fusées en 1962 fait de l'île, désormais alliée de l'URSS, le symbole de la résistance aux États-Unis. Des révolutionnaires comme Ernesto Guevara

tendent de déployer la révolution sur le continent sud-américain en allumant des foyers – *foco* en espagnol – un peu partout : c'est l'ère du foquisme.

Le mal développement et les inégalités sociales favorisent la propagation de courants révolutionnaires, touchant le Venezuela et renforçant les communistes du Sud de la Colombie. Des guérillas se propagent dans les Andes – dont la Bolivie où Guevara est exécuté en 1967 – et en Amérique centrale.

B – Des pouvoirs autoritaires légitimés par la « croisade anticommuniste »

L'exagération de la menace marxiste – cf. l'échec du foquisme – favorise les politiques dites de « sécurité nationale ». Les coups d'État militaires se multiplient : le continent passe de 3 régimes dictatoriaux en 1960 à 13 en 1973. Souvent, c'est un groupe de militaires – une junte – qui prend la tête du pays. Les États-Unis contribuent activement au renversement des démocraties comme dans le Chili du socialiste Salvador Allende. Élu en 1970, contesté par la droite et débordé par une aile gauche radicale, Allende est renversé le 11 septembre 1973. Au Nicaragua, les États-Unis soutiennent les groupes armés des *contras*.

Des dictatures militaires impitoyables s'installent pour 20 ans au Brésil, 17 ans au Chili, 12 ans en Uruguay. Partout les pouvoirs conservateurs s'appuient sur les oligarchies, traquent les éléments jugés subversifs et les « ennemis intérieurs ».

III – De la dictature à la démocratie

A – Des dictatures fortement répressives

Les dictatures d'Amérique latine répriment particulièrement les intellectuels. C'est le cas au Brésil après le putsch militaire de 1964 et au Chili sous le régime d'Augusto Pinochet à partir de septembre 1973. En Argentine, les quatre généraux qui se succèdent de 1976 à 1983 à la tête du pays livrent une lutte contre tous les éléments marxistes de la société. Les victimes se comptent par milliers jusqu'en 1983. Aux exécutions s'ajoutent de nombreuses disparitions... Généralement, ces dictatures échouent à redresser la situation économique des États.

B – Le retour des régimes démocratiques

L'échec économique des dictatures, la large mobilisation des sociétés civiles mais aussi un changement d'optique de la part des États-Unis affaiblissent la légitimité des junte. Au début des années 1980, cette situation permet le retour de la démocratie dans certains pays d'Amérique latine. Elle est rétablie en Argentine en 1983, au Brésil en 1985. Au Chili, de grandes manifestations de rue – *protestas* – poussent le régime de Pinochet à relâcher la pression.

En 1986, quatre États vivent encore sous une dictature (Chili, Paraguay, Panama, Haïti). Si des tensions politiques et sociales demeurent, parfois vio-